DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 3 février 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u>

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

présents:

, vice-présidents

, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur

Claude FROEHLY, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Alice

MOREL

Absent(s): Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-

Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard

STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Rapporteur: Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2014/102 - Jeunesse, sports et loisirs - 33 Reconstruction du Chalet du Champ du Feu à BELMONT

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, accepte le règlement des prestations supplémentaires de travaux d'aménagements extérieurs dans le cadre de la reconstruction du chalet du Champ du Feu et approuve le principe d'une transaction amiable à passer entre la société COLAS EST et la SERS, mandataire pour le compte du Département du Bas-Rhin, en vue du règlement du solde de tout compte du marché de travaux correspondant.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Francine THOMAS

Accusé de réception N°: A067-226700011-20140203-84388-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 12/02/14